

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article1145>



Choisir un outil numérique pour communiquer avec les familles

- Climat scolaire - Co-éducation -



Date de mise en ligne : vendredi 13 septembre 2019

Copyright © Circonscription de Saint Valéry en Caux - Tous droits réservés

Vous envisagez d'utiliser un outil de communication auprès des familles mais vous ne savez pas vers quoi vous tourner. Voici un rapide listing de ce qui existe

Site d'école académique

Le site d'école académique est sous le format spip (comme les sites de circonscriptions). Il est assez facile de le prendre en main mais une formation d'un minimum de deux heures est nécessaire pour bien démarrer. Il a l'avantage d'être académique donc vous êtes protégés de toute utilisation frauduleuse des publications (sous couvert d'avoir eu l'accord des parents pour publication).

Il faut en demander l'ouverture via le portail métier - onglet numérique éducatif - [TicEtab](#) - Ressources numériques. Demandez l'ouverture d'abord de l'espace web puis du site mutualisé.

L'autorisation à l'IEN est automatiquement envoyée.

Vous recevrez ensuite un mail des services du rectorat pour la prise en main de votre site.

Acablog : le blog académique

C'est le même principe que le site académique mais sous forme de blog avec les publications les une sous les autres.

L'ouverture se fait au même endroit que le site mutualisé mais vous choisirez *Acablog*.

ENT et applications privées

Plusieurs points essentiels avant de se lancer :

1- Assurez-vous que l'application est conforme au [RGPD](#) (Règlement général sur la protection des données) et l'inscrire dans votre registre RGPD de l'école.

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Exemple de fiche de registre simple - CNIL

2- Demandez l'autorisation à votre IEN.

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/sites/svc.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Exemple de demande d'autorisation à l'IEN - à adapter

3- Organisez une réunion avec les parents : l'intégration d'un nouvel outil demande de nouveaux réflexes aux parents. Il est donc conseillé de les informer et les rassurer.

- Les informer sur le côté technique de l'application : installation sur smartphone (faites le avec eux lors de la réunion), visite guidée de l'application, présenter l'intérêt de l'outil.
- Les rassurer : codes de connexion individuels, gratuité, pas de pubs, garder le parallèle papier pour une transition plus aisée, leur fournir un petit guide d'utilisation, faire signer l'[autorisation de prise de vues/voix et la publication](#), sécurité des données, faire signer une charte d'utilisation aux parents (interdire les captures d'écran par exemple).